

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 02 MAI 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi deux mai à dix-sept heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques AFCHAIN, 1^{er} adjoint au Maire.

Date de la convocation : Vendredi 26 avril 2024

Etaient présents :

M.	AFCHAIN	Jean-Jacques	1 ^{er} adjoint	Mme	TU	Marie-Thérèse	Conseillère municipale
M.	PELAGE	Maurice	3 ^{ème} adjoint	Mme	FROGIER	Vaea	Conseillère municipale
Mme	RIVIERE	Elizabeth	4 ^{ème} adjoint	M.	TARAIHAU	Georges	Conseiller municipal
M.	BERTHELOT	Olivier	5 ^{ème} adjoint	M.	TOFILI	Raphaël	Conseiller municipal
Mme	WEDE	Sabrina	6 ^{ème} adjoint	M.	GOYON	Mathieu	Conseiller municipal
M.	BAUDRY	Michel	7 ^{ème} adjoint	Mme	POIA	Ivy	Conseillère municipale
Mme	BOLO	Valérie	8 ^{ème} adjoint	Mme	MOREAU	Laure	Conseillère municipale
M.	PAAGALUA	Lionel	9 ^{ème} adjoint	Mme	JULIÉ	Nina	Conseillère municipale
Mme	FERRALI	Elodie	10 ^{ème} adjoint	M.	LELONG	Mickaël	Conseiller municipal
Mme	COURTOT	Chantal	Conseillère municipale	M.	PARENT	Frédéric	Conseiller municipal
Mme	MOTUHI	Fémia	Conseillère municipale	M.	BOANO	Jean-Irénée	Conseiller municipal
Mme	WANTAR-TASIPAN	Sandrine	Conseillère municipale	M.	SAO	Petelo	Conseiller municipal

Représentés :

M. Eddie LECOURIEUX (procuration donnée à M. Jean-Jacques AFCHAIN)
 Mme Rusmaeni SANMOHAMAT (procuration donnée à Mme Sabrina WEDE)
 M. Paul AUSU (procuration donnée à Mme Fémia MOTUHI)
 Mme Nadine JALABERT (procuration donnée à Mme Valérie BOLO)
 M. Pierre-Louis ALGAYRES (procuration donnée à Mme Sandrine WANTAR-TASIPAN)
 M. Lolesio MAUVAKA (procuration donnée à M. Georges TARAIHAU)
 M. Carl N'GUELA (procuration donnée à M. Raphaël TOFILI)
 Mme Catherine KRIVOBOK (procuration donnée à M. Mathieu GOYON)

Absents :

Mme Marguerite FILIMOHAAU
 M. Romuald PIDJOT
 Mme Emiliana TOUTIKIAN-BLONDEEL

formant la majorité des membres en exercice.

* * * *

Conseillers en exercice	:	35
Conseillers présents	:	24
Nombre de votants	:	32

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h00.
 Monsieur Maurice PELAGE est désigné secrétaire de séance.

Abstention :

Liste « Tous pour notre Mont-Dore ! » : M. Petelo SAO.

DELIBERATION N° 47 /24/V

PORTANT TRANSFORMATION DE POSTE AU SEIN DE L'ADMINISTRATION

Le Conseil municipal de la Ville du Mont Dore, réuni en sa séance du 02 mai 2024,

Vu la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi n° 99/210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération n°91/10/XII du 23 décembre 2010 portant organisation des services municipaux de la Ville du Mont-Dore,

Vu la note explicative de synthèse n° 23/2024 du 26 avril 2024,

Sur proposition de la commission municipale chargée des finances, de l'administration générale et des développements économique et numérique, en date du 16 avril 2024, et après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : Est autorisée la transformation du poste de catégorie B, de la filière administrative en catégorie A de la filière technique

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 3 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera inscrite au registre de la Ville, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée sous format électronique.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 02 MAI 2024

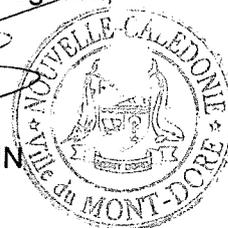
Pour extrait conforme
aux registres des délibérations,

Le secrétaire de séance,

Pour le Maire absent et par délégation,
Le 1^{er} adjoint.

Maurice PELAGE

Jean-Jacques AFCHAIN



Ampliations :

Subdivision Administrative Sud
Trésorerie de la province Sud
Direction administrative
Direction des finances et de l'informatique
Secrétariat général (SAG : registre et publication)

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE AU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : Transformation de poste au sein de l'administration.

PJ : Projet de délibération.

Depuis août 2022, le poste de « Chargé d'Etudes au Développement Economique » qui était rattaché au Directeur des Finances et de l'Informatique, n'est pas pourvu. Depuis, des missions et tâches de ce poste ont été réparties entre plusieurs agents.

Cette période a permis de redéfinir son profil et son positionnement afin de le mettre en adéquation avec les objectifs stratégiques de la Ville, en matière d'aménagement du territoire et de développement économique, ainsi qu'aux enjeux communaux et intercommunaux.

Il est ainsi proposé de transformer ce poste de rédacteur de la filière administrative en poste d'ingénieur de la filière technique et de le rattacher aux secrétaires généraux.

Observations de la commission municipale chargée des finances, de l'administration générale et des développements économique et numérique, en date du 16 avril 2024 :

M. PARENT demande si l'agent traitera toujours des sujets de développement économique.

M. LEVANQUÉ répond par l'affirmative. Il précise que, par rapport au profil précédent, des compétences en matière d'aménagement du territoire sont également attendues.

M. AFCHAIN demande si l'AVP a été lancé.

M. CARTEGINI répond par l'affirmative.

M. SAO demande pour quelle raison ce poste n'a pas été supprimé depuis 2022 puisqu'il n'a pas été pourvu et que les missions et tâches ont été réparties entre plusieurs agents.

M. LEVANQUÉ répond que c'est parce qu'il y a un besoin. En effet, ces missions doivent être suivies par une ressource dédiée. Les tâches et missions ont été réparties, certes, mais elles s'ajoutent à celles déjà existantes.

M. SAO souhaite savoir pour quelle raison il y a un changement de filière et de catégorie.

M. LEVANQUÉ répond que, par l'exercice de ces missions durant une période d'un an et demi environ, les secrétaires généraux et le directeur des finances et de l'informatique ont pu préciser le profil attendu pour mener à bien ces tâches et missions de développement et de suivi de l'aménagement du territoire associé au suivi des dossiers de développement économique. C'est une compétence qui n'existait pas lors du recrutement du chargé d'études au développement économique. Aujourd'hui, il est nécessaire d'avoir un profil technique pour suivre les opérations et dossiers d'aménagement.

Mme JULIÉ indique que l'aménagement du territoire n'a pas grand-chose à voir avec le développement économique. En effet, l'aménagement du territoire comprend notamment le Plan d'Urbanisme Directeur (PUD) et le développement économique représente déjà un boulot à plein temps.

M. LEVANQUÉ répond que, pour éviter la confusion, la personne ne sera pas chargée de piloter ou d'élaborer le PUD car c'est le service de l'urbanisme, du domaine et du patrimoine qui s'en charge. L'aménagement du territoire concerne les déplacements, l'habitat, les bassins d'emplois et l'activité économique.

Le projet de délibération reçoit un AVIS FAVORABLE de la commission, à la majorité des membres présents. L'élu de la liste « Tous pour notre Mont-Dore ! » s'abstient de donner son avis.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint, que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Mont-Dore, le 26 AVR. 2024

Le Maire



Eddie LECOURIEUX

